60ème ANNEE



Correspondant au 29 juin 2021

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

المركب الأركب المائية

اِتفاقات دولیة، قوانین، ومراسیم فرارات وآراء، مقررات ، مناشیر، إعلانات و بلاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ
	1 An	1 An	Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 All	1 All	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
			ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR : Rib 00 300 060000201930048
		,	ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

PROCLAMATIONS

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Proclamation nº 01/P.CC/21 du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 portant résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, qui a eu lieu le 1er Dhou El Kaâda 1442 correspondant 5 au 12 juin 2021..... **DECRETS** Décret présidentiel n° 21-268 du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant création d'un chapitre et transfert de 27 crédits au budget de fonctionnement de la Présidence de la République..... Décret présidentiel n° 21-269 du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant transfert de crédits au budget de 27 fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire...... Décret présidentiel n° 21-271 du 11 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 22 juin 2021 portant transfert de crédits au budget de 28 fonctionnement du ministère de l'agriculture et du développement rural..... **DECISIONS INDIVIDUELLES** Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya 29 de Aïn Defla..... 29 Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs de wilayas...... Décrets exécutifs du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux auprès de 29 chefs de daïras dans certaines wilayas.... Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux de communes 29 à la wilaya d'Alger.... Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de 29 l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique....... Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions d'un vice-recteur à l'université de 29 Constantine 2.... Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences 29 économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de Khemis Miliana..... Décrets exécutifs du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions de sous-directrices au ministère de la 30 formation et de l'enseignement professionnels..... Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions du directeur délégué de la jeunesse et 30 des sports à la circonscription administrative de In Salah.....

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat	30
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur de la réglementation et des affaires générales de la wilaya d'Adrar	30
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	30
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'inspecteurs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	30
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur de l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	30
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur de l'école supérieure de management à Tlemcen	30
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination de la secrétaire générale de l'université d'Alger 1	30
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du doyen de la faculté des mathématiques et informatique à l'université des sciences et de la technologie d'Oran	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination à l'université de Souk Ahras	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur du centre universitaire de Mila	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'un vice-recteur à l'université de Khemis Miliana	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'une inspectrice au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur de la jeunesse et des sports à la wilaya de In Salah	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination de directeurs au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'un inspecteur au ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial	31
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur du tourisme, de l'artisanat et du travail familial à la wilaya de Djanet	32
Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur général adjoint du centre national du registre du commerce	32
Décret présidentiel du 8 Ramadhan 1442 correspondant au 20 avril 2021 portant nomination de la directrice générale de l'établissement public de télédiffusion d'Algérie (rectificatif)	32

SOMMAIRE (Suite)

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 14 Ramadhan 1442 correspondant au 26 avril 2021 fixant les conditions et modalités d'octroi, sur le budget de l'Etat, de l'aide financière par la caisse militaire de sécurité sociale et de prévoyance au profit des affiliés et leurs ayants droit, pour l'amélioration de la prise en charge des prestations médicales destinées exclusivement au diagnostic du Coronavirus (COVID-19)	32
MINISTERE DE LA JUSTICE	
Arrêté interministériel du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant placement en position d'activité de certains fonctionnaires appartenant au corps des biologistes de santé publique du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, auprès du ministère de la justice (direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion)	33
MINISTERE DES MOUDJAHIDINE ET DES AYANTS DROIT	
Arrêté du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021 portant délégation de signature au directeur de la réglementation, du fichier et de l'informatique	34
Arrêté du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021 portant délégation de signature au directeur des pensions	34

Arrêtés du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021 portant délégation de signature à des sous-directeurs.....

PROCLAMATIONS

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Proclamation n° 01/P.CC/21 du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 portant résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, qui a eu lieu le Aouel Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 12 juin 2021.

Le Conseil constitutionnel,

Vu la Constitution, notamment ses articles 114, 121 (alinéa 1er), 122 (alinéa 1er), 191, 198 (alinéa 5) et 224;

Vu l'ordonnance n° 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, notamment ses articles 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 209, 210, 211, 271 (alinéa 2) et 275 (alinéa 5) :

Vu l'ordonnance n° 21-02 du 2 Chaâbane 1442 correspondant au 16 mars 2021 déterminant les circonscriptions électorales et le nombre de sièges à pourvoir pour les élections du Parlement ;

Vu le règlement daté du 7 Ramadhan 1440 correspondant au 12 mai 2019, modifié et complété, fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel;

Vu le décret présidentiel n° 21-77 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021 portant dissolution de l'Assemblée Populaire Nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 21-96 du 27 Rajab 1442 correspondant au 11 mars 2021 portant convocation du corps électoral pour l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale ;

Vu le décret exécutif n° 21-131 du 17 Chaâbane 1442 correspondant au 31 mars 2021 relatif à l'organisation de la circonscription électorale de la communauté nationale à l'étranger et le nombre de sièges à pourvoir dans l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale ;

Vu les résultats provisoires relatifs à l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale ayant eu lieu le Aouel Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 12 juin 2021, proclamés par l'Autorité nationale indépendante des élections le 4 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 15 juin 2021, remis au Conseil constitutionnel le 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021, et enregistrés au Secrétariat général du Conseil constitutionnel le 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 sous le numéro 83 ;

Après examen des recours ;

Vu les décisions du Conseil constitutionnel annexées à l'original de la présente proclamation, au nombre de quarante-huit (48) décisions du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 portant sur les recours déposés par les candidats, les listes et les partis participant à l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale, ayant eu lieu le 12 juin 2021;

Les membres rapporteurs entendus ;

Après délibération;

Proclame:

Premièrement : Les résultats définitifs de l'élection des membres de l'Assemblée Populaire Nationale ayant eu lieu le Aouel Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 12 juin 2021 sont arrêtés comme suit :

Electeurs inscrits: 24.453.992

Electeurs votants: 5.622.401

Taux de participation : 23 %

Suffrages exprimés: 4.610.652

Bulletins nuls: 1.011.749

Deuxièmement : Les listes ayant remporté l'élection sont classées en fonction du nombre des voix recueillies et des sièges obtenus, selon l'ordre ci-après :

LISTES AYANT REMPORTE L'ELECTION	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS
FRONT DE LIBERATION NATIONALE	287 828	98
HMS	208 471	65
RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	198 758	58
FRONT EL MOUSTAKBAL	153 987	48
LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	106 203	39
EL MOUSTAKILA - RELIZANE	5 735	4
LA VOIX DU PEUPLE	13 103	3
ABNAA EL CHAAB - TIARET	10 929	3
ES-SABIL - ORAN	9 420	3
EL BARAKA -BORDJ BOU ARRERIDJ	7 325	3
EL MICHAAL - BLIDA	6 769	3
NIDAA EL WATAN - SIDI BEL ABBES	6 140	3
LISTE INDEPENDANTE « L'ESPOIR ET L'AVENIR » - BEJAIA	413	3
PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	10 618	2
ATTAASSIL - BATNA	9 791	2
TOBNA - BATNA	8 552	2
FRONT POUR LA JUSTICE ET LE DEVELOPPEMENT	7 667	2
LE PARTI EL FADJR EL DJADID	7 433	2
EL HISN EL MATINE - TLEMCEN	7 400	2
SAWT EL CHAAB EL HOR - BOUMERDES	6 012	2
SAHL EL CHLEF - CHLEF	5 599	2
LISTE INDEPENDANTE « SADA EL AHRAR » - BLIDA	5 407	2
EL HISN EL MATINE - TIPAZA	5 231	2
EL WAFAA BIL AHD - BOUMERDES	4 258	2
FRONT DE LA BONNE GOUVERNANCE	3 724	2
WIHDAT AL SHABAB - TIPAZA	3 695	2
COMPETENCE ET RENOUVEAU - SAÏDA	3 265	2
FRATERNITE - TIZI OUZOU	881	2
NIDAA EL CHAAB « TIGRI BAGHDOUD » TIZI OUZOU	668	2
EL ILTIZAM - KHENCHELA	18 661	1
ETTAGHYIR - KHENCHELA	12 068	1

LISTES AYANT REMPORTE L'ELECTION	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS
L'UNITE ET LE CHANGEMENT - EL OUED	8 129	1
FRONT DE L'ALGERIE NOUVELLE	7 916	1
EL DHAMAN-LAGHOUAT	6 179	1
EL AMAL WA EL ILTIZAM - OULED DJELLAL	6 024	1
PARTI EL KARAMA	5 942	1
EL ICHRAK - GHARDAIA	5 735	1
EL WIHDA WAL TADAOUL - GHARDAIA	5 260	1
ILTIZAM-WAJIB-WAFAA - EL TARF	5 179	1
EL TAGHYIR - BORDJ BADJI MOKHTAR	4 910	1
EL ILTIZAM - JIJEL	4 781	1
EL HISN AL MATINE - JIJEL	4 429	1
L'ALTERNATIVE LIBRE - EL OUED	4 207	1
EL TAHADI EL DJADID - AIN DEFLA	4 152	1
LOYAUTE ET PROGRES - JIJEL	4 077	1
TAGHAST-SOUK AHRAS	4 007	1
LISTE INDEPENDANTE NOKHAB EL DJAZAIR - CONSTANTINE	3 689	1
EL HISN EL MATINE - AIN DEFLA	3 655	1
DEFI ET TRAVAIL - EL M'GHAIER	3 611	1
JIL JADID	3 576	1
LISTE INDEPENDANTE MOULTAKA EL WATAN - CONSTANTINE	3 217	1
LISTE INDEPENDANTE EL BASSAIR- CONSTANTINE	3 119	1
LISTE INDEPENDANTE AL MISDAKIA - CONSTANTINE	3 112	1
MOUVEMENT AL AMAL LIGHAD AFDHAL - AIN DEFLA	3 004	1
EL IKHLAS - AIN DEFLA	2 916	1
LES ENFANTS DE TISSEMSILT - TISSEMSILT	2 799	1
MAAN NABNI EL DJAZAIR - ILLIZI	2 794	1
GOURARA EL DJEDIDA - TIMIMOUN	2 764	1
EL FATH - EL MENIAA	2 189	1
L'UNITE ET LE CHANGEMENT-TINDOUF	2 167	1
EL BACHAER - BECHAR	2 029	1

LISTES AYANT REMPORTE L'ELECTION	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS	NOMBRE DE SIEGES OBTENUS
EL GHAITH EL KADIM - EL MENIAA	2 022	1
AHRAR EL TADHAMOUN - DJANET	1 883	1
RASSEMBLEMENT EL HISN EL MATINE - DJANET	1 691	1
EL GHAD EL MOUCHRIK-EL MENIAA	1 276	1
EL AMAL - BENI ABBES	1 218	1
FRONT NATIONAL ALGERIEN	1 207	1
EL AMAL - DJANET	1 207	1
LA VOIX DE LA COMMUNAUTE AMERIQUE, LE RESTE DE L'EUROPE ET WASHINGTON	684	1
EL HISN AL MATIN - TIZI OUZOU	257	1
SAWT AHRAR EL SOUMMAM - BEJAIA	141	1

Troisièmement : Le nombre de sièges obtenus par les jeunes âgés de moins de quarante (40) ans, la femme et les universitaires et leur taux de représentation à l'Assemblée Populaire Nationale sont arrêtés comme suit :

- nombre de sièges obtenus par les jeunes âgés de moins de quarante (40) ans : 134
- taux de représentation à l'Assemblée Populaire Nationale : 32,92%
 - nombre de sièges obtenus par la femme : 33
- taux de représentation à l'Assemblée Populaire Nationale : 8,10%
- nombre de sièges obtenus par les universitaires : 276
- taux de représentation à l'Assemblée Populaire Nationale : 67,81 %

Quatrièmement : Sont annexés à la présente proclamation, les tableaux ci-après :

- 1 Liste des candidats élus à l'Assemblée Populaire Nationale (annexe n° 1) ;
- 2 Résultats du scrutin par circonscription électorale (annexe n° 2) ;
- 3- Répartition des sièges en fonction de la représentation des jeunes âgés de moins de quarante (40) ans, de la femme et des universitaires (annexe n° 3).

Cinquièmement : La présente proclamation est notifiée au Président de l'Assemblée Populaire Nationale et au Président de l'Autorité nationale indépendante des élections.

Sixièmement : La présente proclamation sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Ainsi en a-t-il été délibéré par le Conseil constitutionnel en ses séances tenues les 8, 9, 10, 11 et 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant aux 19, 20, 21, 22 et 23 juin 2021.

Le Président du Conseil Constitutionnel

Kamel FENICHE.

- Mohamed HABCHI, vice-Président;
- Salima MOUSSERATI, membre;
- Chadia RAHAB, membre;
- Brahim BOUTKHIL, membre;
- Mohammed Réda OUSSAHLA, membre;
- Abdennour GRAOUI, membre;
- Khadidja ABBAD, membre;
- Smaïl BALIT, membre;
- Lachemi BRAHMI, membre ;
- M'Hamed ADDA DJELLOUL, membre ;
- Amar BOURAOUI, membre.

Tableau N° 1 Liste des candidats élus à l'Assemblée Populaire Nationale

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus
			HMS	1	Bleila	Afif
01	Adrar	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Elalaoui	Abdellah
			LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Belalem	Ahmed
		RASSEMBLEMENT			Hadj Henni	Ibrahim
			4	Benabed	Khelifa	
			NATIONAL DEMOCRATIQUE		Touil	M'Hammed
					Khelladi	Zoheir
				3	Salaouatchi	Hichem Sofian
02	Chlef	HMS SAHL EL CHLEF	3	Boudjeltia	Naceur	
			NAHONALE		Bellkella	Smaine
			HMS		Sadok	Ahmed
				2	Omar	Maamar
				_	Bekhaoua	Djilali
			SAHL EL CHLEF	2	Cherid	Madjid
			HMS	1	Belkheir	Zakaria
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Bencherchafa	Aissa
03			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Benslimane	Khelifa
03	Laghouat	6	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Benelmouaz	Belgacem
			LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Bessas	Messaoud
			EL DHAMAN	1	Ramdani	Tayeb
			HMS	2	Maanser	Mohamed Sai
			HMS	2	Annab	Abdelyamine
			DACCEMBLEMENT	2	Bencharif	Halim
04	Oum El Bouaghi	7	RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	Terbak	Omar
			FRONT DE LIBERATION	2		Lekhemissi
			NATIONALE	2 Chaibrassou Agoudjil	Agoudjil	Souhila
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Nouri	Soufiene

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus																			
		à pourvoir		sièges obtenus																					
					Oulmi	Ammar																			
			RASSEMBLEMENT	3	Belouerghi	Rachid																			
			NATIONAL DEMOCRATIQUE	į į	Meddour	Atmane																			
					Zakour	Abdelhalim																			
		12	FRONT EL MOUSTAKBAL	3	Rebiai	Fatima																			
05	Batna				Smaili	Slimane																			
			LE MOUVEMENT NATIONAL	2	Gharbi	Abdelbasset																			
			EL BINA	2	Nefissi	Said																			
			TODNA	2	Ferhani	Bachir																			
			TOBNA	2	Chekchak	Souheila																			
			ATTAASSIL	2	Berri	Sakeur																			
			AllAASSIL	2	Bouhenaf	Yazid																			
		Béjaïa 9	FRONT DE LIBERATION		Hadji	Mokrane																			
					EDONT DE LIDED ATION	4	Moualfi	Samia																	
			NATIONALE	4	Hanachi	Riad																			
					Saoudi	Anis																			
06	Béjaïa		9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9			Saci	Seghir							
					LISTE INDEPENDANTE	3	Hani	Mohamed																	
																						« L'ESPOIR ET L'AVENIR »		Dehouche	Mouloud
																								RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1
			SAWT AHRAR EL SOUMAM	1	Ouari	Massinissa																			
			RASSEMBLEMENT	2	Aziez	Mohamed																			
			NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	Messaoudi	Omar																			
			HMS	1	Ariech	Said																			
07	7 Biskra	6	FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Didiche	Zine El Abidine																			
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Tayeb	Ouassila																			
			PARTI EL KARAMA	1	Krid	Hadj Laarouci																			
	F		HMS	2	Berrechid	Youcef																			
08	Béchar	3		2	Salhi	Nacer Eddine																			
			EL BACHAER	1	Kacemi	Abdelaziz																			

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus	
					Zouahra	Kamel	
			FRONT DE LIBERATION	4	Elfertas	Yaakoub	
			NATIONALE	4	Ezzraimi	Hamza	
					Hamlaoui	Hamza	
					Djichergui	Abdelkader	
09	Blida	12	LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	3	Fares	Zouhir	
			EL DINA		Temmar	Mustapha	
					Mounsi	Ali	
			EL MICHAAL	3	Hammad	Ayoub	
			EL MICHAAL		Belkacem	Soumia	
			LISTE INDEPENDANTE	2	Ahmed Hedjala	Farouk	
			« SADA EL AHRAR »	2	Tahraoui	Ayoub	
		ira 7			Abbache	Hocine	
			FRONT EL MOUSTAKBAL	3	Temmar	Fateh	
	Bouira 7		FRONT DE LIBERATION NATIONALE		Guerrache	Toufik	
				2	Sadli	Brahim	
10					Hachimi	Ahmed	
				RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Nacer Bey	Ahmed
			LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Sadelli	Salah	
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Zenani	Boudjemaa	
11	Tamenghasset	3	FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Habnassi	Mouloud	
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Gmama	Ahmed	
			IIMC	2	Zerfaoui	Messaoud	
			HMS	2	Mecheri	Abdallah	
	10		EDONT DE LIDEDATION	_	Bakhouche	Seddik	
12		7	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	Abbane	Saad	
12	rebessa	Tébessa 7		RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Djaafar	Zine
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Mesnadi	Belgacem	
			PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	1	Bradji	Louardi	
			•				

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus				
					Hanba	Boumediène				
						Belhadj	Fethi			
			RASSEMBLEMENT	5	Benamar	Fawzi				
			NATIONAL DEMOCRATIQUE		Dekhli	Rachid				
13	Tlemcen	10			Khelidj	Omar				
	Tiemeen	Tlemcen 10 FRONT DE LIBERATION 3 NATIONALE EL HISN EL MATINE 2			Rebiai	Hafif				
				3	Bechlaghem	Abdel Mouméne				
			NAHONALE		Amir	Samira				
			2	Belmokhtar	Rabah					
			2	Khouane	Mohammed					
			ADNIA A EL CULA AD		Bouteldja	Rabah				
			ABNAA EL CHAAB	3	Saibi	Ahmed Lamine				
	Tiaret				Dibachehba	Lakhdar				
			HMS 9 RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	Zerkani	Souleyman				
14		9			Beldjilali	Ahmed				
					Toumi	Abdelkader				
							NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	Zeggai	Abdelkader
				FRONT DE LIBERATION	2	Chakour	Ahmed Adel			
					NATIONALL	2	Temamri	Sid Ahmed		
		RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	Belarbi	Abdenour					
			NATIONAL DEMOCRATIQUE		Kasdi	Kamel				
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	Garichi	Mohamed				
			NATIONALE	2	Djouzi	Meziane				
			NIDAA EL-CHAAB «TIGRI	2	Diaf	Boualem				
15	Tizi Ouzou	11	BAGHDOUD »	2	Messaoudi	Lila				
			FRATERNITE	2	Abib	Yacine				
				2	Ait Menguellet	Abdelwahab				
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Khendriche	Ramdane				
			LA VOIX DU PEUPLE	1	Afettouche	Brahim				
			EL HISN AL MATIN	1	Mohellebi	Saadi				

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus	
					Djouahra	Mohamed	
					Lammali	Behdja	
					Nasri	Zouhaier	
					Bouabdallah	Mohammed	
			FRONT DE LIBERATION	10	Khellaf	Riad	
			NATIONALE	10	Rebidj	Ali	
					Guesri	Messaoud	
					Djebali	Farida	
					Tessouh	Miloud	
					Ilimi	Farida	
					Belkhiri	Rabah	
					Ait Amer	Hamid	
				8	Dherra	Amar	
			HMS		Zehouf	Azzedine	
					Khelassi	Mohamed	
					Khenniche	Ahmed	
					Belkadi	Khedidja	
1.6					Bougatoucha	Zakia	
16	Alger				Lyazidi	Leila	
					Gamgani	Lies	
					Boutbig	Fateh	
				FRONT EL MOUSTAKBAL	8	Seddiki	Sofiane
						Benallegue	Mohamed Rédha
				Hammar	Abdennour		
					Barhoum	Samira	
					Benturki	Aicha	
					Ben Grina	Elbara	
					Bouteldja	Allal	
					Badaoui	Tamim	
			LE MOUVEMENT NATIONAL	8	Berriche	Abdelkader	
			EL BINA	o	Nessakh	Adel	
					Meftahi	Mahdi	
					Benkhelouf	Kamel	
					Talbi	Khaoula	

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus						
					Bessine	Ahmed						
				,	Rebhi	Ahmed						
					Amraoui	Maria						
					Feitas	Ben Lakehal						
					Guerzou	Belkheir						
	Djelfa 13				Benyattou	Salem						
17		13	FRONT DE LIBERATION	13	Aliouat	Mohamed						
			NATIONALE	13	Habchi	Hocine						
					Kerma	Messaoud						
					Bouzidi	Nabil						
					Doukani	Mohamed						
					Bedeirina	Messaouda						
					Benderrah	Riadhi Mohamed						
	8 Jijel 6			HMS	1	Tebboub	Salim					
		6	FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Bousbia	Abdenour						
18			6	6	6	6	6	6	LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Touati	Abderrezak
10				LOYAUTE ET PROGRES	1	Kerroud	Mahmoud					
			EL ILTIZAM	1	Benhamouda	Mohammed-Yazid						
			EL HISN AL MATINE	1	Brighen	Mohammed						
					Hamsi	Saïd						
					Batiche	Naceur						
			FRONT DE LIBERATION	6	Belguet	Rachid						
			NATIONALE	O	Korichi	Amina						
					Bourenane	Khaled						
19	Sétif	15			Guezzout	Toufik						
					Ghemra	Farida						
					Djouada	Ahmed Lakhdar						
			HMS	5	Djaghloul	Salah						
			UMS	5	Zaghouane	Houdaifa						
					Boutiche	Boubekeur						

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus
					Filali	Smail
19	Sétif		FRONT DE LIBERATION]	Toumi	Abdelghani
19	Sem		NATIONALE	4	Hamdaoui	Sihamdi
					Moumeni	Bouzid
			EDON'T DE LIDED ATION	2	Merabet	Abdelkader
20	دادی	4	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	Benaissa	Ahmed
20	Saïda	4	COMPETENCE ET	2	Bouanani	Abdelkrim
			RENOUVEAU	2	Bida	Fatma
					Guend	Nabil
			EDONE EL MOLICEA V.D.A.I	4	Boussehaba	Abderrazak
			FRONT EL MOUSTAKBAL		Bouakkaz	Nasser
					Nafir	Rafik
21	Skikda	10			Mehtour	Rachid
			HMS	3	Nini	Mohamed
					Bachagha	Abdesalem
					Nekakaa	Hocine
			FRONT DE LIBERATION	3	Mecheri	Abdelmadjid
			NATIONALE		Sahnoune	Riad
					Mouilah	Mohamed Reda
			FRONT DE LIBERATION	3	Azzi	Bentabet
22	C' 1' D. 1 ALLA		NATIONALE		Khelifa	Miloud
22	Sidi Bel Abbès	6	NIDAA EL-WATAN	2	Kourat	Mohammed Amine
			NIDAA EL-WAIAN	3	Kada Benchiha	Mohamed Kamel
					Mir	Mohamed
					Daira	Abdelouahab
			IIMC	4	Hatab	Noureddine
23	Annaba	7	HMS	4	Tebessi	Mohamed El Hadi
					Saklouli	Oualid
					Amrane	Reda
			FRONT EL MOUSTAKBAL	3	Merah	Chabane
					Ahmed Malek	Sabrina

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus
			RASSEMBLEMENT	2	Chettibi	Salah
			NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	Sifer	Hicham
24	Guelma	5	FRONT DE L'ALGERIE NOUVELLE	1	Kouarta	Yazid
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Brahmia	Abderrafik
			LA VOIX DU PEUPLE	1	Hadjadji	Hocine
			HMS	1	Adjissa	Youcef
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Kouira	Mehdi
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Laieb	Mouloud
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Beghidja	Saad
			FRONT POUR LA JUSTICE ET LE DEVELOPPEMENT	1	Benkhellef	Abdelkrim
25	Constantine	11	LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Amar	Brahim
			PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	1	Hadji	Fatima Zohra
			LISTE INDEPENDANTE NOKHAB EL DJAZAIR	1	Mahcene	Tahar
			LISTE INDEPENDANTE AL MISDAKIA	1	Bouamri	Rachid
			LISTE INDEPENDANTE MOULTAKA EL WATAN	1	Bouchouit	Mohamed Anouar
			LISTE INDEPENDANTE EL BASSAIR	1	Yahi	Ali
					Brahimi	Ismail
			HMS	3	Kebirita	Mohamed
					Mebrouki	Mohammed Elamine
26	Médéa	8			Salmi	Lakhdar
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	3	Hamidi	Youcef
			NAHONALE		Miloudi	Rachid
			LE MOLIVEMENT NIATIONIAL	2	Zergui	Abdelhakim
			LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	2	Djeddou	Rabah

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus
					Hammou	Mohammed
					Bekkaddour Benatia	Belkacem
					Abbas	Hadjira
27	Mastaganan	8	LE MOLIVEMENT NATIONAL	0	Haidra	Hamza
27	Mostaganem	8	LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	8	Benhammou	Cherif
					Bouchama	Abdallah
					Khachaa	Ismail
					Segres	Mohammed
					Zine	Rachid
			HMS	3	Djenaoui	Said
					Refice	Merouane
					Fritih	Mohamed
20	28 M'Sila	11	RASSEMBLEMENT	3	Faid	Soufiane
28		11	NATIONAL DEMOCRATIQUE		Dahmani	Khatem
			FRONT DE LIBERATION	2	Mechegueg	Mohamed
			NATIONALE	3	Abderrahim	Rabie
					Amrane	Abdelouahab
			EDONT EL MOLICTAVDAL		Abassi	Mohamed
			FRONT EL MOUSTAKBAL	2	Brikat	Fateh
			IDAC	2	Chalabi	Khalid
			HMS	2	Aid	Abdelkrim
			DACCEMBLEMENT	2	Habib	Elmekki
20	Мология	0	RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	El Akal	Benzerga
29	Mascara	8	EDONT EL MOLICTAVDAL	2	Kerrar	Hamid
			FRONT EL MOUSTAKBAL	2	Adda	Djaâfar
			EDONT DE LIDED ATION		Oribi Kouda	Samir
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	2	Benaouda	Omar
			HMS	1	Benalia	Boubekeur
30	Ouargla	3	FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Salhi	Abderrahmane
			LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Reziki	Atallah

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus					
					Snoussi	Mohamed					
			HMS	3	Benhaddad	Hichem					
					Tebbal	Abdelkrim					
					Benchekor	Karim					
			RASSEMBLEMENT	3	Boudouma	Mohamed					
			NATIONAL DEMOCRATIQUE		Mimoun	Boumediene					
			EDON'T DE L'IDED ATION	2	Arbaoui	Mohammed Hadi Oussama					
21	0,40.4	17	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	3	Bessiri	Mostafa					
31	Oran	17			Bouchikhi	Cheikh					
					Cherchar	Rachid					
			LE MOUVEMENT NATIONAL	3	Hariz	Younes					
			EL BINA		Khodja	Brahim					
					Elbachir	Bahri					
			ES-SABIL	3	Al Sid Chikh	Ouahid					
					Nedjadi	Kadda					
			FRONT EL MOUSTAKBAL	2	Bencherif	Mohammed Menaouar					
			TROWI EL MOOSTARDAL	2	Hami	Kada					
			HMS	1	Lakhdari	Laid					
32	El Bayadh	3	3	3	3	3	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Benamara	Baghdad
			LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Bouguefda	Youcef					
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Tati	Taima					
33	Illizi	3	FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Hanouni	Mohamed					
			MAAN NABNI EL DJAZAIR	1	Ben Sebgag	Ali					
					Ziani	Farès					
			EL BARAKA	3	Belfar	Abdelhak					
34	Bordj Bou	7			Rabia	Abdelhak					
34	Arréridj		RASSEMBLEMENT	2	Herizi	Saci					
			NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	Nada	Derradji					
			FRONT EL MOUSTAKBAL	2	Bouhali	Abdelbasset					
					Belakhdar	Kamal					

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus	
			EL WAFAA	2	El Korichi	Kamel	
			BIL AHD	Δ .	Baaziz	Abdenasser	
			SAWT EL CHAAB	2	Kebour	Toufik	
			EL HOR	2	Bouherrou	Toufik	
35	Boumerdès	9	HMS	1	Rahiche	Nabil	
33		9	RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Djanati	Fatah	
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Abdi	Fatma Zohra	
			LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Daimellah	Rabah	
			LE PARTI EL FADJR EL DJADID	1	Kadri	Abderrahmane	
			D + COEL (D) EL (EL)		Hamdaoui	Mebarek	
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	2	Foughali	Rabah	
36	El Tarf	4	FRONT POUR LA JUSTICE ET LE DEVELOPPEMENT	1	Mouilhi	Ali	
			ILTIZAM-WAJIB-WAFAA	1	Hani	Ahcene	
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Bahloul	Hamdi	
37	Tindouf	uf 3	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Babouzid	Lehcen
			L'UNITE ET LE CHANGEMENT	1	Labid	Lahcen	
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Berbara	El Hadj Cheikh	
38	Tissemsilt	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Mouaz	Ahmed	
			LES FILS DE TISSEMSILT	1	Azziz	Abdelkader	
			IDAG	_	Dhif	Moradj	
			HMS	2	Ben Ali	Tahar	
20	Florid		FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Douyem	Mohammed	
39	39 El Oued	6	JIL JADID	1	Aoun	Fathi	
			L'UNITE ET LE CHANGEMENT	1	Tidjani	Mohammed El Hafedh	
			L'ALTERNATIVE LIBRE	1	Gori	Abdelkader	

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Hamame	Ali
40	Khenchela	4	LA VOIX DU PEUPLE	1	Sahraoui	Ammar
40	Kilelichera		ETTAGHYIR	1	Chekhab	Hichem
			EL ILTIZAM	1	Merah	Salim
					Bouaita	Kamel
			FRONT EL MOUSTAKBAL	3	Kouadria	Smail
41	Souk Ahras	5			Bendjaballah	Mohamed Faouzi
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Achouri	Fawzi
			TAGHAST	1	Zairi	Hacéne
			RASSEMBLEMENT	2	Ouazene	Abdellaziz
			NATIONAL DEMOCRATIQUE		Chabni	Abdelkader
42	Timozo	6	WIHDAT AL SHABAB	2	Belhouari	Naceira
42	Tipaza			2	Abdessedok	Salim
			EL HISN EL MATINE	0	Gherbi	Boualem
			EL HISIN EL MATTINE	2	Ouzaghla	Djamel
					Bouden	Monder
				5	Chadi	Derradji
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE		Zebouchi	Lamia
43	Mila	8	NATIONAL DEMOCRATIQUE		Osmane	Fouad
43	Ivina	٥			Meftah	Ahcene
					Benabderrahmane	Brahim
			FRONT DE LIBERATION	3	Bedroune	Zakarya
			NATIONALE		Guerriche	Djamel
			HMS	1	Guessal	Ali
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Harizi	Mokhfi
4.4	Air De Cla	8	FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Houas	Mahfoud
44	Ain Defla		FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Djellouli	Ali
			EL HISN EL MATINE	1	Laouissat	Kamel

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus
			EL TAHADI EL DJADID	1	Sahnoun	Slimane
44	44 Aïn Defla		EL IKHLAS	1	Medani	Mourad
			MOUVEMENT AL AMAL LIGHAD AFDHAL	1	Bradaia	Abdelkader
			HMS	1	Harchaia	Abdallah
45	Naâma	3	RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Zerrouki	Seddik
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Bentaleb	Bousmaha
			FRONT DE LIBERATION	2	Mecheri	Said
46	Aïn Temouchent	4	NATIONALE	2	Douma	Nadjia
	remodenent		FRONT DE LA BONNE	2	Daoud	Tayeb
			GOUVERNANCE	2	Ahmed Benchaib	Belaredj
47	Chandai'a	3	LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Tarbagou	Ali
47	7 Ghardaïa 3		EL WIHDA WAL TADAOUL		Boughali	Brahim
			EL ICHRAK	1	Boukermouche	Abderrahmane
					Amari	Abdallah
			HMS	4	Bouchama	Ahmed
			111/15	4	Mazari	Bouziane
48	Relizane	8			Benazzouzi	Abed
10	Kenzane	0			Bettahar	Hadj Benaouda
			EL MOUSTAKILA	4	Salem	Kaddour
			EL MOOSTAKILA	4	Belgacem	Fatiha
					Chouachi	Aicha
			HMS	1	Nekkar	Mohammed Salem
49	Timimoun	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Mazouzi	Ahmed
			GOURARA EL-DJEDIDA	1	Boukhari	Abdelkrim
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Anarab	Sidi
50	Bordj Badji Mokhtar	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Lansari	Ghali
			EL TAGHYIR	1	Ourti	Mohamed

Code wilaya	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus
			FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Meitah	Adel
51	Ouled Djellal	3	LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Bezziou	Abderrazek
			EL AAMAL WA EL ILTIZAM	1	Chenini	Abdallah
			HMS	1	Boukerraf	Laid
52	Béni Abbès	3	LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Lounis	Mostapha
			EL AMAL	1	Hadjraoui	Ahmed
			HMS	1	Baglab	Abderrahmane
53	In Salah	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Ben Hachem	Mohammed
			LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Hadj Osmane	Aloata
			RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Mansouri	Mohammed
54	In Guezzam	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Karbadou	Kada
			LE PARTI EL FADJR EL DJADID	1	Khanissi	Abdellah
			HMS	1	Kherfi	Moussa
55	Touggourt	3	RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	Boubekeur	Ahmed
			FRONT EL MOUSTAKBAL	1	Degla	Lazhar
			EL AMAL	1	Elhousni	Ayssa
56	Djanet	3	RASSEMBLEMENT EL HISN EL MATINE	1	Fekhour	Brahim
			AHRAR EL TADHAMOUN	1	Benabderrahmane	Mahdi
			HMS	1	Kachi	Saliha
57	El M'Ghaier	3	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Ardjoun	Abdenacer
			DEFI ET TRAVAIL	1	Bouchemal	Hicham
			EL GHAD EL MOUCHRIK	1	Bellakehal	Abdelhamid
58	El Meniaâ	3	EL GHAITH EL KADIM	1	Bousbia	Mokhtar
			EL FATH	1	Zentar	Salem

	Circonscription Electorale	Nombre de sièges à pourvoir	Listes ayant remporté l'élection	Nombre des sièges obtenus	Nom des candidats élus	Prénom des candidats élus
ıger	Zone I	2	HMS	1	Yagoubi	Abdelouahab
à l'étrai	Zone I Nord France (siège Paris)		FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Benouadfel	Melissa
nale	Zone II Sud France	2	HMS	1	Khedim	Tawfiq
nationale	(siège Marseille)	Δ	FRONT NATIONAL ALGERIEN	1	Bekhadra	Mohamed
Communauté	Zone III Maghreb - Mashrek -	2	FRONT DE LIBERATION NATIONALE	1	Rahmania	Youcef
Comm	Afrique - Asie Océanie (siège Tunis)	2	LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	1	Ouakli	Mohamed
	Zone IV Amérique -	2	HMS	1	Dekhinet	Brahim
	Reste Europe (siège Washington)	2	LA VOIX DE LA COMMUNAUTE	1	Rahmani	Fares

Tableau N° 2 Résultats du scrutin par circonscription électorale

CODE DE WILAYA	CIRCONSCRIPTION ELECTORALE	ELECTEURS INSCRITS	VOT	ANTS	SUFFRAGES EXPRIMES		
DE WILATA	ELECTORALE	INSCRITS	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
01	ADRAR	164 988	68 737	41,66 %	56 650	82,42 %	
02	CHLEF	723 507	135 552	18,74 %	111 119	81,98 %	
03	LAGHOUAT	297 035	106 090	35,72 %	87 914	82,87 %	
04	OUM EL BOUAGHI	431 154	109 277	25,35 %	95 338	87,24 %	
05	BATNA	674 836	188 788	27,98 %	170 928	90,54 %	
06	BEJAIA	542 256	2 267	0,42 %	1 467	64,71 %	
07	BISKRA	403 741	112 934	27,97 %	94 343	83,54 %	
08	BECHAR	167 596	58 733	35,04 %	39 103	66,58 %	
09	BLIDA	705 178	145 509	20,63 %	104 882	72,08 %	
10	BOUIRA	534 272	61 006	11,42 %	51 439	84,32 %	
11	TAMENGHASSET	106 863	54 808	51,29 %	45 118	82,32 %	
12	TEBESSA	467 274	130 920	28,02 %	112 645	86,04 %	
13	TLEMCEN	722 200	180 279	24,96 %	147 984	82,09 %	
14	TIARET	561 697	148 766	26,49 %	122 206	82,15 %	
15	TIZI OUZOU	605 509	5 420	0,90 %	5 019	92,60 %	

Tableau N° 2 (suite)

CODE DE WILAYA	CIRCONSCRIPTION ELECTORALE	ELECTEURS INSCRITS	VOTA	ANTS		RAGES RIMES
DL WILATA	LEECTORALE	INSCRIS	Nombre	Taux	Nombre	Taux
16	ALGER	1 972 914	253 475	12,85 %	190 357	75,10 %
17	DJELFA	602 666	173 626	28,81 %	146 834	84,57 %
18	JIJEL	443 858	121 497	27,37 %	99 393	81,81 %
19	SETIF	1 019 287	212 709	20,87 %	177 980	83,67 %
20	SAIDA	246 376	72 617	29,47 %	58 545	80,62 %
21	SKIKDA	760 783	191 323	25,15 %	160 890	84,09 %
22	SIDI BEL ABBES	469 664	123 314	26,26 %	98 001	79,47 %
23	ANNABA	440 258	95 750	21,75 %	75 273	78,61 %
24	GUELMA	378 264	118 836	31,42 %	104 567	87,99 %
25	CONSTANTINE	607 877	119 829	19,71 %	97 473	81,34 %
26	MEDEA	567 813	145 058	25,55 %	113 618	78,33 %
27	MOSTAGANEM	488 385	133 420	27,32 %	109 586	82,14 %
28	M'SILA	690 926	210 095	30,41 %	187 709	89,34 %
29	MASCARA	573 982	148 745	25,91 %	118 636	79,76 %
30	OUARGLA	208 188	67 922	32,63 %	49 241	72,50 %
31	ORAN	1 052 776	190 544	18,10 %	143 823	75,48 %
32	El BAYADH	191 561	64 760	33,81 %	51 506	79,53 %
33	ILLIZI	55 441	31 252	56,37 %	21 274	68,07 %
34	BORDJ BOU ARRERIDJ	457 525	112 087	24,50 %	97 629	87,10 %
35	BOUMERDES	522 885	75 800	14,50 %	61 179	80,71 %
36	El TARF	327 559	102 098	31,17 %	86 857	85,07 %
37	TINDOUF	100 877	54 379	53,91 %	37 512	68,98 %
38	TISSEMSILT	180 325	52 263	28,98 %	41 693	79,78 %
39	El OUED	262 815	74 968	28,53 %	67 089	89,49 %
40	KHENCHELA	262 575	96 266	36,66 %	89 933	93,42 %
41	SOUK AHRAS	331 058	88 165	26,63 %	79 591	90,28 %
42	TIPAZA	446 451	100 663	22,55 %	71 930	71,46 %
43	MILA	503 263	118 897	23,63 %	100 754	84,74 %
44	AIN DEFLA	492 597	137 976	28,01 %	113 058	81,94 %
45	NAAMA	169 146	55 340	32,72 %	39 290	71,00 %
46	AIN TEMOUCHENT	314 189	83 299	26,51 %	63 948	76,77 %

CODE	CIRCONSCRIPTION	ELECTEURS	VOTA	ANTS	SUFFRAGES EXPRIMES		
DE WILAYA	ELECTORALE	INSCRITS	Nombre	Taux		Taux	
47	GHARDAIA	200 378	54 278	27,09 %	45 996	84,74 %	
48	RELIZANE	438 219	116 335	26,55 %	93 094	80,02 %	
49	TIMIMOUN	74 637	31 483	42,18 %	26 471	84,08 %	
50	BORDJ BADJI MOKHTAR	37 545	28 509	75,93 %	25 071	87,94 %	
51	OULED DJELLAL	104 786	30 105	28,73 %	27 389	90,98 %	
52	BENI ABBES	38 120	17 590	46,14 %	13 719	77,99 %	
53	IN SALAH	44 104	22 542	51,11 %	19 349	85,84 %	
54	IN GUEZZAM	28 716	19 189	66,82 %	16 406	85,50 %	
55	TOUGGOURT	168 206	53 626	31,88 %	45 511	84,87 %	
56	DJANET	28 483	14 514	50,96 %	10 589	72,96 %	
57	EL M'GHAIER	95 170	38 819	40,79 %	35 569	91,63 %	
58	EL MENIAA	42 355	17 110	40,40 %	14 661	85,69 %	
. a ger	Zone I NORD FRANCE (siège Paris)	424 346	13 967	3,29 %	12 248	87,69 %	
le à l'étran	Zone II SUD FRANCE (siège Marseille)	293 782	13 529	4,61 %	11 550	85,37 %	
Communauté nationale à l'étranger	Zone III MAGHREB-MASHREK AFRIQUE - ASIE OCEANIE (siège Tunis)	53 291	8 838	16,58 %	6 970	78,86 %	
Comr	Zone IV AMERIQUE-RESTE EUROPE (siège Washington)	131 464	5 908	4,49 %	4 735	80,15 %	
	Total	24 453 992	5 622 401	22,99 %	4 610 652	82,01 %	

 $Tableau\ N^\circ\ 3$ Répartition des sièges en fonction de la représentation des jeunes agés de moins de quarante (40) ans, de la femme et des universitaires

PARTIS POLITIQUES ET LISTES INDÉPENDANTES	NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS PAR LES FEMMES	NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS PAR LES JEUNES AGÉS DE MOINS DE 40 ANS	NOMBRE DE SIÈGES OBTENUS PAR LES UNIVERSITAIRES
FRONT DE LIBERATION NATIONALE	13	40	68
HMS	4	19	53
LE MOUVEMENT NATIONAL EL BINA	2	13	30
RASSEMBLEMENT NATIONAL DEMOCRATIQUE	1	15	32
LISTES LIBRES	7	27	51
FRONT EL MOUSTAKBAL	5	13	32
FRONT DE LA BONNE GOUVERNANCE	0	0	1
LA VOIX DU PEUPLE	0	2	2
FRONT POUR LA JUSTICE ET LE DEVELOPPEMENT	0	1	2
LE PARTI EL FADJR EL DJADID	0	1	1
PARTI DE LA LIBERTE ET DE LA JUSTICE	1	1	2
FRONT DE L'ALGERIE NOUVELLE	0	1	1
PARTI EL KARAMA	0	0	0
JIL JADID	0	1	1
FRONT NATIONAL ALGERIEN	0	0	0
TOTAL	33	134	276

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-268 du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant création d'un chapitre et transfert de crédits au budget de fonctionnement de la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 21-01 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la Présidence de la République;

Décrète:

Article 1er. — Il est créé au sein de la nomenclature du budget de fonctionnement de la Présidence de la République pour 2021 un chapitre n° 44-02, énuméré à l'état annexé à l'original du présent décret.

- Art. 2. Il est annulé, sur 2021, un crédit de six cent six millions quatre cent vingt-sept mille dinars (606.427.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles Provision groupée ».
- Art. 3. Il est ouvert, sur 2021, un crédit de six cent six millions quatre cent vingt-sept mille dinars (606.427.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de la Présidence de la République et aux chapitres énumérés à l'état annexé à l'original du présent décret.
- Art. 4. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 21-269 du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au budget des charges communes :

Vu le décret exécutif n° 21-04 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de deux milliards sept cent millions de dinars (2.700.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2021, un crédit de deux milliards sept cent millions de dinars (2.700.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire Section I et au chapitre n° 37-20 « Services déconcentrés de l'Etat Dépenses de fonctionnement des délégations de l'autorité nationale indépendante des élections (élections législatives 2021) ».
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 21-271 du 11 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 22 juin 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et du développement rural.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-21 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'agriculture et du développement rural ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de quatrevingt-trois milliards de dinars (83.000.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de quatre-vingttrois milliards de dinars (83.000.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et du développement rural et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 22 juin 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

ETAT ANNEXE

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
44-34 44-53	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions Contribution à l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL) Total de la 4ème partie Total du titre IV Total de la sous-section I Total de la section I	60.000.000.000 23.000.000.000 83.000.000.000 83.000.000.000 83.000.000.000 83.000.000.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya de Aïn Defla.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du wali de la wilaya de Aïn Defla, exercées par M. Rafik Osmani, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs de wilayas.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions d'inspecteurs aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Ahmed Benlechheb, à la wilaya de Djelfa;
- Abdelkrim Kourdali, à la wilaya de Médéa;

admis à la retraite.

Décrets exécutifs du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux auprès de chefs de daïras dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux auprès de chefs de daïras aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- El-Mokhtar Foulani, daïra de Reggane, wilaya d'Adrar;
- Mustapha Mohamed Ali, daïra de Mouzaïa, wilaya de Blida, sur sa demande;
- Hanifi Medebber, daïra de Sig, wilaya de Mascara, admis à la retraite ;
- Kadri Benfodda, daïra d'El Amria, wilaya de Aïn
 Témouchent, admis à la retraite.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de secrétaire général auprès du chef de daïra de Zaouiet Kounta, à la wilaya d'Adrar, exercées par M. Kaddour Khalili, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions de secrétaires généraux de communes à la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de secrétaires généraux aux communes suivantes à la wilaya d'Alger, exercées par MM.:

- Belkacem Cherfa, à Magharia;
- Kamel Naïr, à Reghaïa.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des moyens généraux au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par M. Taïeb Chaâbane, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions d'un vice-recteur à l'université de Constantine 2.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de vice-recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques à l'université de Constantine 2, exercées par M. Amirouche Bouchlaghem, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de Khemis Miliana.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de Khemis Miliana, exercées par M. Djelloul Benanaya, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets exécutifs du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions de sous-directrices au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la réglementation et du contentieux au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels, exercées par Mme. Souhila Benabas, appelée à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la formation des catégories particulières au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels, exercées par Mme. Nassima Bouziani, appelée à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions du directeur délégué de la jeunesse et des sports à la circonscription administrative de In Salah.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué de la jeunesse et des sports à la circonscription administrative de In Salah, exercées par M. Ahmed Badjouda, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la promotion touristique à la direction générale du tourisme à l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat, exercées par M. Nabil Melouk, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur de la réglementation et des affaires générales de la wilaya d'Adrar.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Kaddour Khalili est nommé directeur de la réglementation et des affaires générales de la wilaya d'Adrar.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Lotfi Khiari est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'inspecteurs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, sont nommés inspecteurs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, MM:

- Mustapha Tebib;
- Taïeb Chaâbane.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur de l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Chakib Benhafri est nommé directeur de l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur de l'école supérieure de management à Tlemcen.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Tarik Saïdi est nommé directeur de l'école supérieure de management à Tlemcen.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination de la secrétaire générale de l'université d'Alger 1.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, Mme. Nesrine Benmerabet est nommée secrétaire générale de l'université d'Alger 1.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du doyen de la faculté des mathématiques et informatique à l'université des sciences et de la technologie d'Oran.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Bachir Djebbar est nommé doyen de la faculté des mathématiques et informatique à l'université des sciences et de la technologie d'Oran.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination à l'université de Souk Ahras.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, sont nommés à l'université de Souk Ahras, Mme. et M.:

- Amel Bendjeddou, vice-rectrice chargée des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques ;
- Fouad Laidani, directeur de l'institut des sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur du centre universitaire de Mila.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Amirouche Bouchlaghem est nommé directeur du centre universitaire de Mila.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'un vice-recteur à l'université de Khemis Miliana.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Djelloul Benanaya est nommé vice-recteur chargé de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, de la formation continue, des diplômes et de la formation supérieure de graduation à l'université de Khemis Miliana.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, Mme. Souhila Benabas est nommée chargée d'études et de synthèse au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'une inspectrice au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, Mme. Nassima Bouziani est nommée inspectrice au ministère de la formation et de l'enseignement professionnels.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur de la jeunesse et des sports à la wilaya de In Salah.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Ahmed Badjouda est nommé directeur de la jeunesse et des sports à la wilaya de In Salah.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination de directeurs au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, sont nommés directeurs, au ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, MM.:

- Hakim Chetoui, directeur des personnels et de la formation :
 - Smaïn Demagh, directeur des finances et des moyens.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Nabil Melouk est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination d'un inspecteur au ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Hassouna Dris est nommé inspecteur au ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur du tourisme, de l'artisanat et du travail familial à la wilaya de Djanet.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Hamadi Alamine est nommé directeur du tourisme, de l'artisanat et du travail familial à la wilaya de Djanet.

Décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 portant nomination du directeur général adjoint du centre national du registre du commerce.

Par décret exécutif du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, M. Djamal Chelghoum est nommé directeur général adjoint du centre national du registre du commerce.

Décret présidentiel du 8 Ramadhan 1442 correspondant au 20 avril 2021 portant nomination de la directrice générale de l'établissement public de télédiffusion d'Algérie (rectificatif).

JO N° 34 du 27 Ramadhan 1442 correspondant au 9 mai 2021

Page 34 - 2ème colonne - ligne 6

Au lieu de: « Fadila Bousseloua »;

Lire: « Fadila Boucelloua ».

..... (le reste sans changement).....

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 14 Ramadhan 1442 correspondant au 26 avril 2021 fixant les conditions et les modalités d'octroi, sur le budget de l'Etat, de l'aide financière par la caisse militaire de sécurité sociale et de prévoyance au profit des affilés et leurs ayants droit, pour l'amélioration de la prise en charge des prestations médicales destinées exclusivement au diagnostic du Coronavirus (COVID-19).

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 20-95 du 14 Chaâbane 1441 correspondant au 8 avril 2020, modifié et complété, fixant les missions et attributions du secrétaire général du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membre du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel du 27 Rajab 1442 correspondant au 11 mars 2021 portant nomination du secrétaire général du ministère de la défense nationale par intérim;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Arrêtent:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer les conditions et les modalités d'octroi, sur le budget de l'Etat, de l'aide financière par la caisse militaire de sécurité sociale et de prévoyance au profit des affiliés et leurs ayants droit, pour l'amélioration de la prise en charge des prestations médicales destinées exclusivement au diagnostic du Coronavirus (COVID-19), dénommée dans cet arrêté « Aide financière ».

Art. 2. — L'aide financière concerne les prestations médicales suivantes :

- scanner thoracique COVID-19;
- test RT-PCR COVID-19;
- test rapide antigénique COVID-19.

Art. 3. — L'aide pour les prestations médicales visées à l'article 2 ci-dessus, est fixée comme suit :

- cinq mille dinars (5.000 DA) pour les frais engagés au titre de l'examen du scanner thoracique COVID-19;
- trois mille cinq cents dinars (3.500 DA) pour les frais engagés au titre du test réaction de polymérisation de chaine par abréviation RT-PCR COVID-19;
- mille cinq cents dinars (1.500 DA) pour les frais engagés au titre du test rapide antigénique COVID-19.

Art. 4. — La caisse militaire de sécurité sociale et de prévoyance prend en charge, sur le budget de l'Etat, l'attribution de l'aide financière arrêté, aux affiliés et leurs ayants droit.

L'application des dispositions de cet article se fera selon les conditions et modalités fixées dans la convention conclue entre le ministère des finances représenté par la direction générale du budget, le ministère de la défense nationale représenté par la direction des services financiers et la caisse militaire de sécurité sociale et de prévoyance conformément au modèle annexé à l'original du présent arrêté.

Art. 5. — Les crédits nécessaires pour la prise en charge de ces aides financières sont inscrits au budget de fonctionnement du ministère de la défense nationale.

Le ministère des finances, à travers la direction des services financiers du ministère de la défense nationale, rembourse la caisse militaire de sécurité sociale et de prévoyance sur la base d'états justificatifs faisant ressortir le nombre des bénéficiaires ainsi que la nature des tests et le montant des aides financières attribuées.

- Art. 6. L'aide financière est attribuée à partir du 1er janvier 2021 pour une période de six (6) mois renouvelable en cas de besoin.
- Art. 7. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Ramadhan 1442 correspondant au 26 avril 2021.

Le ministre des finances

Pour le ministre de la défense nationale

Le secrétaire général par intérim

Le général-major

Aïmene BENABDERRAHMANE

Mohamed Salah BENBICHA

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté interministériel du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant placement en position d'activité de certains fonctionnaires appartenant au corps des biologistes de santé publique du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, auprès du ministère de la justice (direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion).

Le Premier ministre,

Le ministre de la justice, garde des sceaux,

Le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière,

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 04-332 du 10 Ramadhan 1425 correspondant au 24 octobre 2004 fixant les attributions du ministre de la justice, garde des sceaux ;

Vu le décret exécutif n° 11-152 du 29 Rabie Ethani 1432 correspondant au 3 avril 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des biologistes de santé publique ;

Vu le décret exécutif n° 11-379 du 25 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 21 novembre 2011 fixant les attributions du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 11-152 du 29 Rabie Ethani 1432 correspondant au 3 avril 2011 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps des biologistes de santé publique, sont mis en position d'activité auprès du ministère de la justice (direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion) et dans la limite des effectifs prévus par le présent arrêté, les fonctionnaires appartenant aux corps des biologistes de santé publique suivants :

CORPS	EFFECTIFS
Attachés de laboratoire de santé publique	186
Biologistes de santé publique	124

- Art. 2. Le recrutement et la gestion de la carrière des fonctionnaires appartenant aux corps cités à l'article 1 er ci-dessus, sont assurés par le ministère de la justice (direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion) conformément aux dispositions statutaires fixées par le décret exécutif n° 11-152 du 29 Rabie Ethani 1432 correspondant au 3 avril 2011 susvisé.
- Art. 3. Les fonctionnaires mis en position d'activité, bénéficient du droit à la promotion, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 11-152 du 29 Rabie Ethani 1432 correspondant au 3 avril 2011 susvisé.
- Art. 4. Le grade occupé par les fonctionnaires ayant bénéficié d'une promotion fait l'objet d'une translation sur le nouveau grade.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021.

Le ministre de la justice, garde des sceaux Le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Belkacem ZEGHMATI Abderrahmane BENBOUZID

Pour le Premier ministre et par délégation,

le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DES MOUDJAHIDINE ET DES AYANTS DROIT

Arrêté du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021 portant délégation de signature au directeur de la réglementation, du fichier et de l'informatique.

Le ministre des moudjahidine et des ayants droit,

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 16-100 du 5 Journada Ethania 1437 correspondant au 14 mars 2016 portant organisation de l'administration centrale du ministère des moudjahidine ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Journada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 26 Rabie Ethani 1442 correspondant au 12 décembre 2020 portant nomination de M. Mahfoud Hadjiedj, directeur de la réglementation, du fichier et de l'informatique au ministère des moudjahidine et des ayants droit ;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mahfoud Hadjiedj, directeur de la réglementation, du fichier et de l'informatique, à l'effet de signer, au nom du ministre des moudjahidine et des ayants droit, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021.

Tayeb ZITOUNI.

Arrêté du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021 portant délégation de signature au directeur des pensions.

Le ministre des moudjahidine et des ayants droit,

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 16-100 du 5 Journada Ethania 1437 correspondant au 14 mars 2016 portant organisation de l'administration centrale du ministère des moudjahidine;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Journada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 26 Rabie Ethani 1442 correspondant au 12 décembre 2020 portant nomination de M. Kaddour Bounanaa, directeur des pensions au ministère des moudjahidine et des ayants droit;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Kaddour Bounanaa, directeur des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des moudjahidine et des ayants droit, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021.

Tayeb ZITOUNI.

Arrêtés du 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021 portant délégation de signature à des sous-directeurs.

Le ministre des moudjahidine et des ayants droit,

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 16-100 du 5 Journada Ethania 1437 correspondant au 14 mars 2016 portant organisation de l'administration centrale du ministère des moudjahidine ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Journada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 7 Journada El Oula 1442 correspondant au 22 décembre 2020 portant nomination de Mme. Fatma Zohra Yahia, sous-directrice du personnel au ministère des moudjahidine et des ayants droit ;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Fatima Zohra Yahia, sous-directrice du personnel, à l'effet de signer, au nom du ministre des moudjahidine et des ayants droit, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021.

Tayeb ZITOUNI.

Le ministre des moudjahidine et des ayants droit,

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 16-100 du 5 Journada Ethania 1437 correspondant au 14 mars 2016 portant organisation de l'administration centrale du ministère des moudjahidine ;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Journada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 7 Journada El Oula 1442 correspondant au 22 décembre 2020 portant nomination de M. Khaled Guesmi, sous-directeur des moyens généraux au ministère des moudjahidine et des ayants droit;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Khaled Guesmi, sous-directeur des moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du ministre des moudjahidine et des ayants droit, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021.

Tayeb ZITOUNI.

Le ministre des moudjahidine et des ayants droit,

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 16-100 du 5 Journada Ethania 1437 correspondant au 14 mars 2016 portant organisation de l'administration centrale du ministère des moudjahidine;

Vu le décret exécutif n° 20-04 du 15 Journada El Oula 1441 correspondant au 11 janvier 2020 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 13 Rabie Ethani 1441 correspondant au 10 décembre 2019 portant nomination de Mme. Hanifa Lemloum, sous-directrice des invalides et des recours au ministère des moudjahidine et des ayants droit;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Hanifa Lemloum, sous-directrice des invalides et des recours, à l'effet de signer, au nom du ministre des moudjahidine et des ayants droit, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Chaoual 1442 correspondant au 2 juin 2021.

Tayeb ZITOUNI.